

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-11

L'an deux mil vingt-six

Le cinq mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes FREBAULT, PIERRE et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 25 février 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances,

- Considérant les projets de budgets primitifs 2026 proposés par la commission Finances,
- Considérant le compte financier unique (CFU) adopté dans la présente séance du Conseil Municipal,
- Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les budgets primitifs 2026 :
 - du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 815 167,00 €
 - Section d'investissement : 1 135 068,54 €
 - du budget annexe « locaux commerciaux » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 67 138,18 €
 - Section d'investissement : 98 303,43 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

